



Cégep de Sept-Îles

La Direction de la formation aux adultes et aux entreprises

Chefs de train

Attestation d'études collégiales
RNA.06

Chefs de train

RNA.06

Type de sanction :	Attestation d'études collégiales
Nombre d'unités :	16,33 unités
Durée totale :	585 heures

OBJECTIFS

Le programme Chefs de train vise à former de futurs employés qui travailleront comme membres d'une équipe de train en service de ligne ou de triage. Au terme de la formation, les candidats pourront être embauchés par les compagnies de chemin de fer au Québec et au Canada et y être certifiés comme manœuvres ou chefs de train.

TÂCHES ET OPÉRATIONS

- Les chefs de train manœuvrent les wagons, forment et scindent les trains dans les triages et déplacent les wagons entre triages, embranchements ou voie (souvent, à l'aide d'une loco Commande, qui est un dispositif de contrôle à distance).
- Les chefs de train doivent respecter les instructions des planificateurs de l'exploitation des triages et des planificateurs des services de trains. Ils sont responsables de faire les vérifications d'usage avant le départ.
- Les chefs de train doivent faire preuve de solides aptitudes pour la communication radio et gestuelle pour assurer le déplacement des locomotives et des wagons en toute sécurité.
- Les candidats devront être prêts à travailler à l'extérieur, été comme hiver, selon des horaires variables et pourraient être appelés à travailler dans différentes régions.



CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une formation jugée suffisante par le Collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
- elle est visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental ;
- elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

CONDITIONS D'ADMISSION PARTICULIÈRES

Pour suivre la formation :

- Secondaire V
- Posséder une bonne connaissance du français tant à l'oral qu'à l'écrit
- Posséder une connaissance usuelle de l'anglais
- Franchir avec succès le processus de sélection
- Atout : Connaissances de base en informatique et expériences pertinentes

Pour travailler comme chef de train :

- Être détenteur d'un diplôme d'études secondaires (DES)
- Détenir un permis de conduire
- *Puisque la sécurité est la priorité première des chemins de fer, ceux-ci exigent que les candidats réussissent certains tests :*
 - Examen médical
 - Test de perception des couleurs
 - Tests d'acuité visuelle et auditive
 - Test de dépistage des drogues
 - Test d'aptitudes physiques (agilité, rapports spatiaux)
 - Obtenir un certificat de bonne conduite judiciaire

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Les activités d'apprentissage permettront au participant de se rendre compétent dans l'exercice de la profession de **chef de train**. Elles sont basées sur la pratique et la mise en application des compétences tout en développant l'autonomie du participant. La formation fait appel à une variété de situations qui reflètent la réalité de l'industrie ferroviaire canadienne et nord-américaine.



LES COURS

Numéro	Titre du cours	Unités	Durée
275-775-SI	Introduction à l'exploitation ferroviaire	2	75 h
275-748-SI	Règlements d'exploitation ferroviaire (REFC) partie 1	3	120
275-746-SI	Règlements d'exploitation ferroviaire (REFC) partie 2	2,33	90
275-758-SI	Instructions générales d'exploitation (IGE) et transports des matières dangereuses	3	120
275-763-SI	Pratique en milieu de travail	1,33	45
275-773-SI	Manoeuvre et classement des wagons	1,33	45
275-783-SI	Principes de fonctionnement et de conduite de la locomotive	1,33	45
275-793-SI	Projet final ⁽¹⁾ : Intégration et formation en milieu de travail - suivis *	2	45

- Le stage à la fin de la formation permettra aux participants de terminer la formation reçue en mettant l'accent sur les règles d'exploitation et sur les spécificités des entreprises qui embauchent.

LES COMPÉTENCES

XW25	Se situer au regard de la profession et de l'industrie.
XW29	Communiquer en langue française et anglaise dans un contexte ferroviaire.
XW32	Contribuer à assurer un service de qualité à la clientèle.
XW34	Effectuer les procédures, inspections et essais avant le départ, en route et au terminal.
XW36	Effectuer les manœuvres et le classement du matériel remorqué dans les subdivisions et les territoires.
XW37	Effectuer les procédures, inspections et essais sur les locomotives avant le départ, en route et au terminal.
XW40	S'intégrer au marché du travail.
XW41	Agir de façon sécuritaire en triage et sur la voie principale.
XW42	Assister le mécanicien de locomotive et effectuer des opérations de dépannage

2007-06-05

